

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Covid1-19 : don de la Sobraga à la coordination du Haut-Ogooué

C'EST une réponse à l'appel du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba.

Guy MADJOUA SANGOUE TABA
Franceville/Gabon

EN réaction à l'appel à la solidarité du président Ali Bongo Ondimba, invitant toutes les forces vives de la nation à l'union sacrée pour faire face au Covid-19, la Société des brasseries du Gabon (Sobraga), par le biais de son usine de Franceville, a remis, dernièrement, une importante quantité d'eau minérale "Andza" à la coordination de veille et de riposte du Haut-Ogooué.

En tout, 122 packs du précieux liquide ont été remis par Aris-

tide Moanda, responsable de la Sobraga pour le compte du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo, à la secrétaire générale de province, Nicole Nouhondo, promue récemment gouverneur de la province de la Nyanga.

"Par ce geste, la Sobraga manifeste sa disponibilité à accompagner le gouvernement gabonais, et promet de mener d'autres actions de solidarité, particulièrement en cette période de crise sanitaire liée au coronavirus", a déclaré M. Moanda.

Aussitôt réceptionné, le don a ensuite été transmis au directeur régional sud-est de santé, Iris Kevin Ivala Zogo, en sa qualité de responsable technique au sein de la coordination provinciale de lutte contre le nouveau coronavirus. Il a remercié l'entreprise



Une vue du don de Sobraga Franceville.

donatrice pour son geste qu'il considère comme un soutien manifeste au gouvernement, en cette période difficile.

Notons que ce don n'est pas le premier du genre pour Sobra-

ga. A Libreville, cette entreprise s'était déjà illustrée à l'endroit du Copil. "C'est un soutien continu que la Société des brasseries du Gabon a mis en place dans le cadre de la riposte nationale au

nouveau coronavirus (...) Sobraga entend maintenir cet élan tout au long de cette crise sanitaire pour aider les personnels de santé et les équipes de pilotage", a dit, en substance, Aristide Moanda.

Port-Gentil : entente cordiale entre bailleurs et locataires



Un loyer dont le montant est passé de 70 à 50 mille francs.

LA mesure de prise en charge de certains loyers n'ayant convaincu que très peu de Portgentillais, des ententes cordiales voient le jour.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

DANS la capitale économique, la mesure de prise en charge de certains loyers par l'Etat n'a pas convaincu grand monde. Du coup, certains bailleurs et leurs locataires ont trouvé un modus vivendi.

La procédure de constitution des dossiers à partir d'un guichet virtuel, certes disponible sur le site internet du ministère de l'Economie et des Finances, n'est pas accessible pour tout le monde. C'est le cas des locataires qui ne possèdent aucune des pièces exigées. Qu'on ne donne pas la possibilité de prouver qu'ils ont "perdu leur revenu en raison de

l'application des mesures gouvernementales de lutte contre le Covid-19". Et pour couronner le tout, les premiers loyers ne seront pris en compte que début mai. Un décalage qui ne pouvait pas convenir à ceux dont les loyers sont la seule source de revenu. Ceux qui attendaient les règlements entre le 5 et le 10 avril derniers, ont alors menacé, quoi qu'il leur en coûte, de mettre dehors les locataires qui brandiraient la mesure gouvernementale, pour ne pas payer.

Finalement, après conciliabules, certaines parties ont trouvé des arrangements. Le cas de dame Viviane A., qui a consenti une réduction de 20% de son loyer durant toute la période du coronavirus. Joseph K., qui a un locataire dont le fonds de commerce a dû fermer, a conclu avec ce dernier un abattement provisoire de 50% du montant initial. Ce genre d'entente est devenu courant à Port-Gentil. Les locataires, qui s'arc-boutent sur la mesure gouvernementale, n'ont qu'à prier pour que tout se termine bien.

Garde des véhicules : un gagne-pain qui fait vivre son homme



Des véhicules en gardiennage.

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

GAGNER de l'argent n'est pas si difficile que ça pour ceux qui savent se creuser la tête. Nos frères africains savent s'y faire. Beaucoup d'entre eux, en effet, disposent des espaces à l'intérieur desquels des particuliers et taximen viennent garer leurs véhicules, une fois la nuit tombée, afin de les sécuriser.

Une nouvelle forme de gardiennage au moment où certaines sociétés relevant du domaine, quand elles ne ferment pas boutique, dégraisent leurs effectifs. Le business rapporte. Les propriétaires de taxis déboursent 500 francs/nuit. Les particuliers,

eux, payent 1 000 francs/nuit. Soit 15 000 francs et 30 000 francs par mois et par tête.

Multiplier par le nombre de véhicules...c'est le jackpot. Aujourd'hui, Port-Gentil dispose de plusieurs sites de gardiennage dans la plupart des quartiers. Ce sont souvent, dans nombre de cas, les stations-service, les parkings et les points de lavage des voitures qui abritent cette activité informelle.

Ceux ne disposant pas de résidence sécurisée n'ont pas d'autre choix que de recourir à ce moyen de gardiennage. Car, il arrive que des délinquants sillonnent nuitamment la ville, pour semer la désolation en subtilisant radios, lecteurs CD, batteries et autres accessoires, après avoir endommagé vitres et pare-brise.

Une nouvelle forme de gardiennage au moment où certaines sociétés relevant du domaine, quand elles ne ferment pas boutique, dégraisent leurs effectifs. Le business rapporte.